

VADE-MECUM DE L'USAGE COMMUNAUTAIRE



“ ÉDITO ”

Haut-Léon Communauté a été créée, au 1^{er} janvier 2017, par la fusion des Communautés du Pays Léonard et de la Baie du Kernic.

Cette nouvelle Communauté s'est structurée afin d'harmoniser, poursuivre et développer les services communautaires proposés sur l'ensemble du territoire.

Elle a pour ambition, comme le précise ses statuts « d'associer ses communes membres à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un projet commun de développement. Elle veille à promouvoir, dans un espace de solidarité entre communes membres, un aménagement cohérent et équilibré de son territoire ».

C'est dans cet esprit, à l'occasion du renouvellement des élus locaux, que j'ai souhaité les impliquer dans l'élaboration d'une charte de territoire «Haut-Léon Communauté 2020-2026 : Un Bout de Bretagne Intense».

Notre ambition est de situer notre Communauté comme un acteur essentiel au service de son territoire et de ses communes membres.

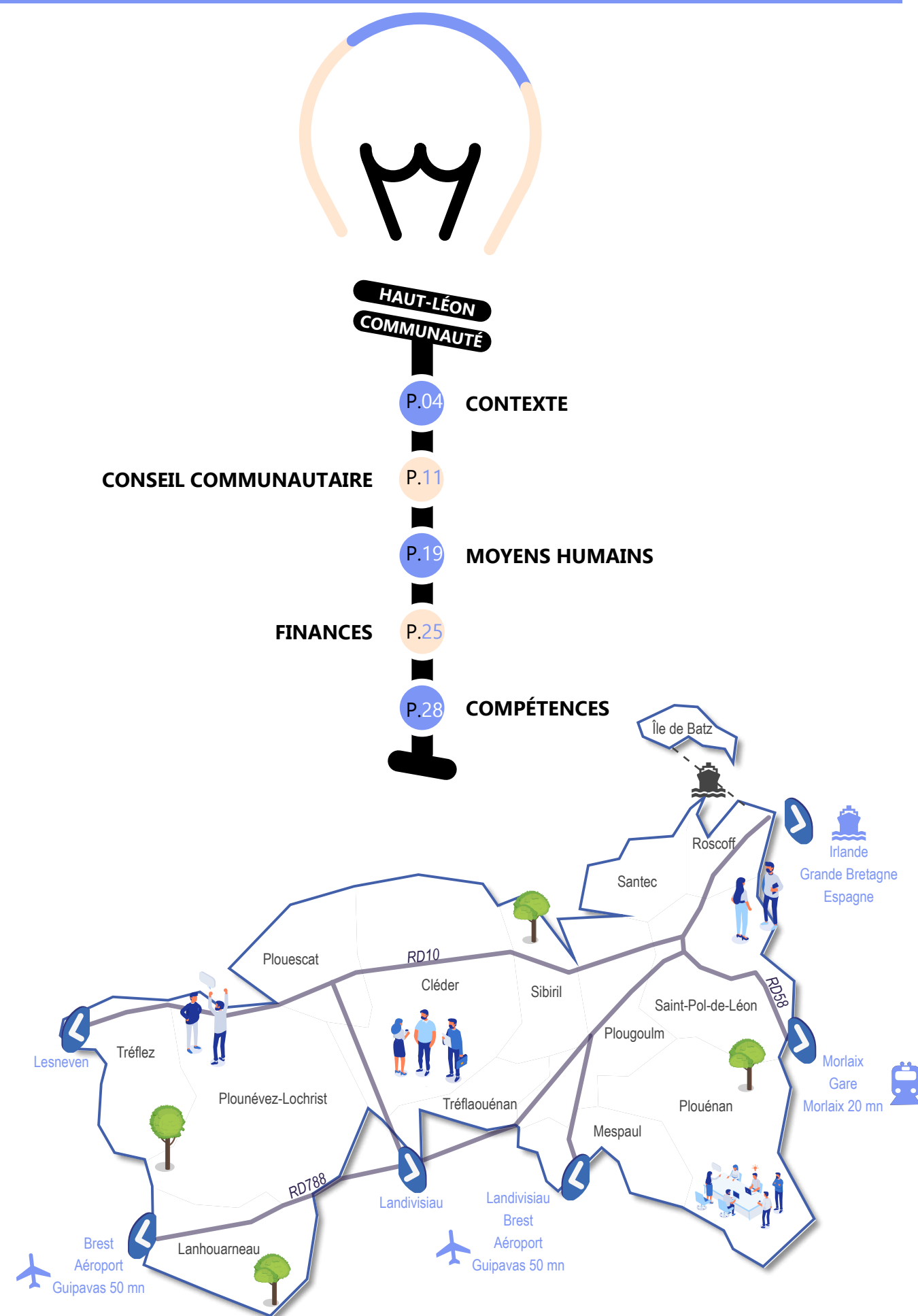


“ BIEN QUE NOTRE COMMUNAUTÉ INTERVIENNE DANS UN SPECTRE TRÈS LARGE DE COMPÉTENCES, IL APPARAÎT UN DÉFICIT QUANT À L'IDENTIFICATION DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE ET DE SON ORGANISATION.

C'EST POURQUOI, NOUS AVONS JUGÉ UTILE D'ÉLABORER CE «VADE-MECUM DE L'USAGE COMMUNAUTAIRE». JE VOUS EN SOUHAITE UNE BONNE LECTURE !

Jacques EDERN,
Président

SOMMAIRE



CHIFFRES CLÉS



31 610

HABITANTS

en 2018 entrant en vigueur au 01/01/2021

-0,1% ÉVOLUTION ANNUELLE MOYENNE DE LA POPULATION entre 2013 et 2018
Pays de Morlaix : -0,1%

226

NAISSANCES

470

DÉCÈS

en 2018 entrant en vigueur au 01/01/2021

21%

de - de 18 ans

34%

de + de 60 ans

2 079

associations
soit 3,9 pour 100 habitants
(3,2 en Finistère)



+ des **2/3**
des ménages comprennent
1 à 2 personnes



21 358

LOGEMENTS

379

foyers au RSA
soit **9%**
des foyers
allocataires
CAF

24 443€

revenu moyen
des foyers fiscaux
(25 287€ en Finistère)

20%

des habitants
disposent d'une
licence sportive
(26% en Finistère)

12 320

EMPLOIS

7,4%

Taux de
chômage
Pays de Morlaix



214

COMMERCES

218

professionnels
de santé
(ex. médecin, dentiste,
kiné, psychologue...)

CHIFFRES CLÉS



71%

D'EMPLOIS
TERTIAIRES



16%

D'EMPLOIS
AGRICOLÉS



7%

D'EMPLOIS
INDUSTRIELS



5%

D'EMPLOIS
DANS LA
CONSTRUCTION



4 565

ENTREPRISES

325

créations d'entreprise
contre 280 fermetures
en 2018

1

Pôle
Mer
Végétal
Santé

4 500

LITS
TOURISTIQUES
MARCHANDS

637

établissements
Commerce, transports,
services divers
représentant

6 012

postes salariés

266

établissements
Agriculture, sylviculture et pêche
représentant

764

postes salariés



LES DIFFÉRENTES STRATES DE L'ADMINISTRATION FRANÇAISE

COLLECTIVITÉS LOCALES

34.963
Communes

qui disposent d'une clause de compétence générale lui permettant d'intervenir dans de multiples domaines

18
Conseils Régionaux

qui assurent des compétences confiées par le législateur

101
Conseils Départementaux
qui assurent des compétences confiées par le législateur

ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE (EPCI)

1.254
EPCI AVEC FISCALITÉ PROPRE
DONT :

22
Métropoles

14
Communautés Urbaines

222
Communautés d'Agglomération

996
Communautés de Communes

+ 11
établissements publics territoriaux au sein de la métropole du Grand Paris

9.465
EPCI SANS FISCALITÉ PROPRE
DONT :

5.006
Syndicats Intercommunaux à Vocation Unique (SIVU)

1.253
Syndicats Intercommunaux à Vocation Multiple (SIVOM)

2.817
Syndicats Mixtes

Taille moyenne d'une Communauté en 2019 :
29 communes
54.187 habitants

GESTION DES SERVICES PUBLICS

Les missions de Service Public répondent à des nécessités d'INTÉRÊT GÉNÉRAL.

3

GRANDS PRINCIPES

• **Égalité**
les administrés d'une même catégorie doivent être traités de façon identique (pas de discrimination entre les usagers) ;

• **Continuité**
fonctionnement régulier ;

• **Mutabilité**
l'activité doit pouvoir évoluer pour s'adapter aux besoins de la population (exemple : adaptation des horaires d'ouverture de services).

2

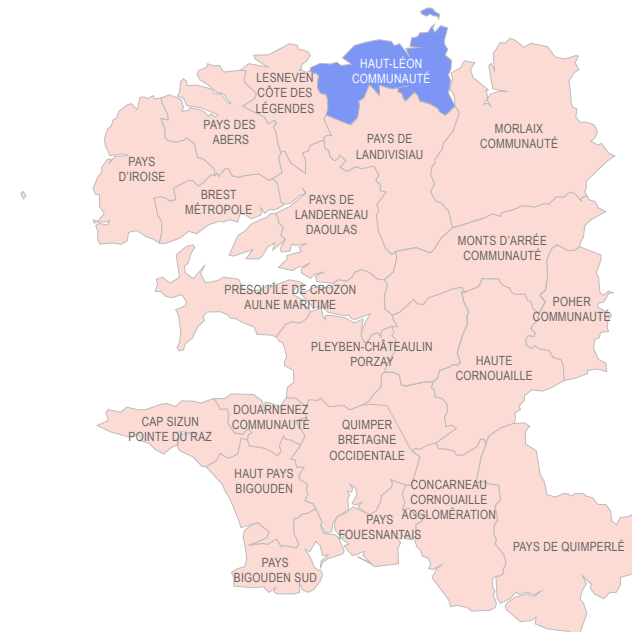
MODES DE GESTION

• **Régie**
la gestion du service public est assurée par la Communauté elle-même avec ses propres moyens éventuellement par voie de marché public ;

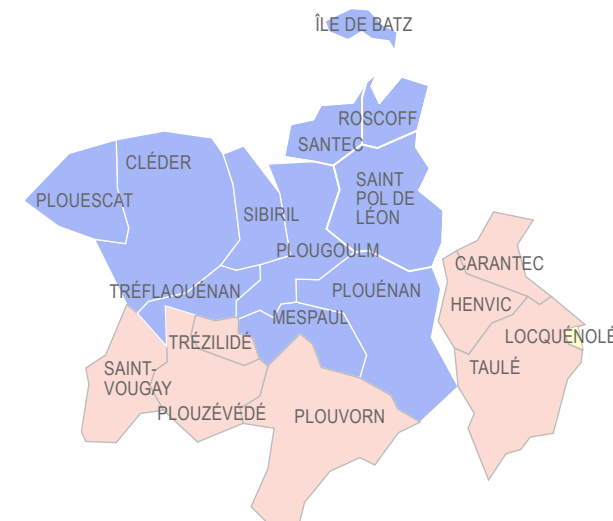
• **Gestion indirecte ou déléguée**
La Communauté peut confier la gestion d'un Service Public à une personne publique ou privée en conservant le pouvoir de contrôler la conformité de l'action du gestionnaire avec les exigences de l'intérêt général (exemple : Délégation de Service Public pour l'eau et l'assainissement).

LES EPCI LOCAUX

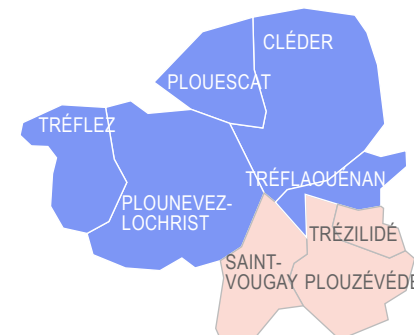
Les Communautés du Finistère



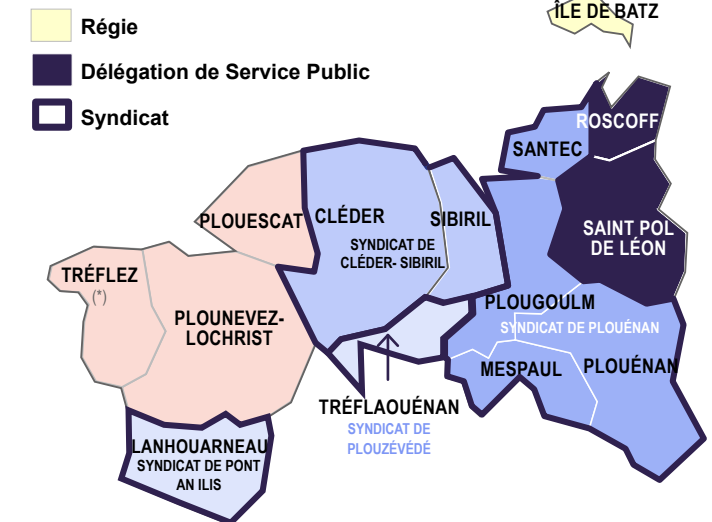
Le Syndicat Mixte de l'Horn



Le SIVU Centre de secours de Plouescat

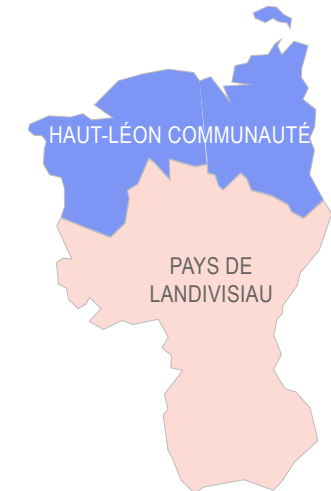


Les syndicats des eaux



(*) PAS D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le syndicat mixte du Léon (SCot) et l'Entente du Léon (Tourisme)

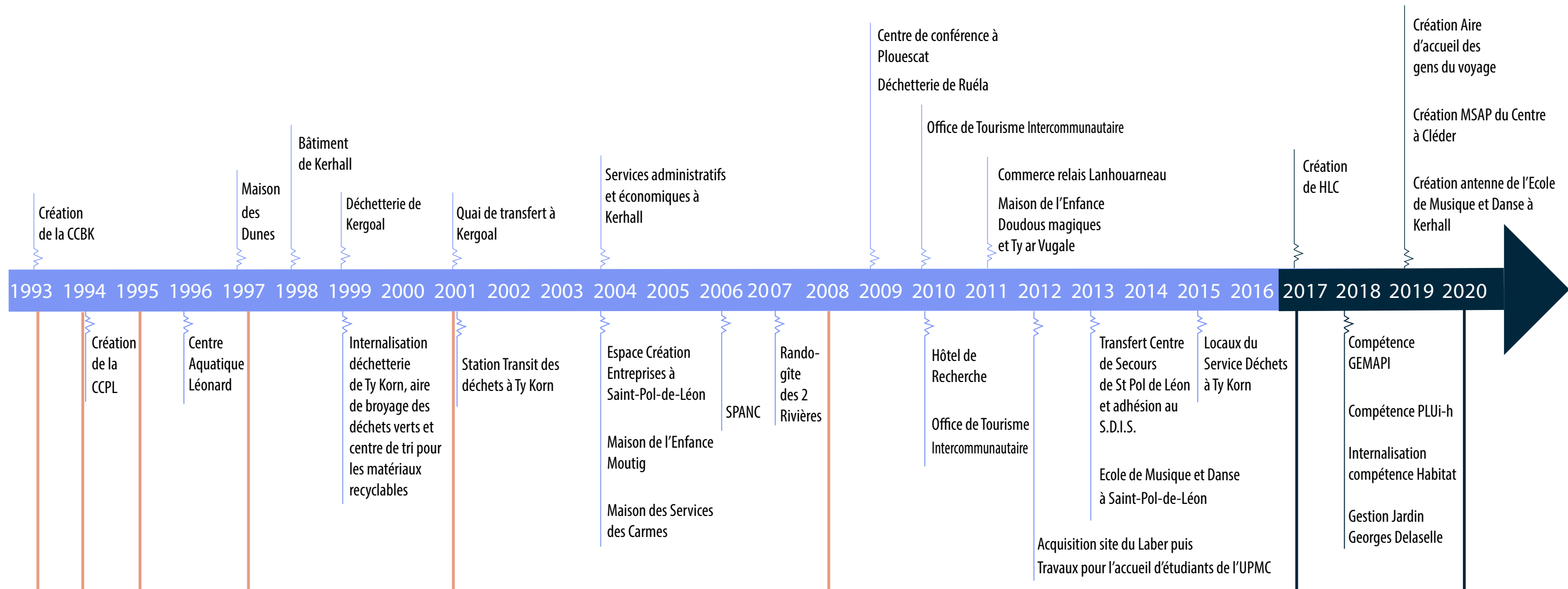


Le Pays de Morlaix



NOTRE HISTOIRE

ACTIONS



LES PRÉSIDENTS

Yves GUILLOU
1993 > 1995



Daniel JACQ
1995 > 2001



Jacques LE GUEN
2001 > 2016



Olivier CADIOU
1994 > 1997



Jacques MOAL
1997 > 2001



Adrien KERVELLA
2001 > 2008



Nicolas FLOCH
2008 > 2016



Nicolas FLOCH
2017 > 2020



Jacques EDERN
2020

(la taille des caractères est proportionnelle au nombre de fois où le mot a été cité)



(la taille des caractères est proportionnelle au nombre de fois où le mot a été cité)



* étude de marketing territorial réalisée en 2018 par les étudiants Master 2 «Gestion des territoires et développement local» de l'Université Bretagne Occidentale de Brest

CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Les Conseillers Communautaires sont élus au suffrage universel.

Communes de + de 1.000 hab.

Cléder, Lanhouarneau, Plouénan, Plouescat,
Plougoulm, Plounévez-Lochrist, Roscoff,
Saint-Pol-de-Léon, Santec et Sibiril

Communes de - de 1.000 hab.

Île de Batz, Mespaul,
Tréflaouénan et Tréflez

Scrutin de liste avec parité obligatoire

Les candidats au Conseil Municipal et au Conseil Communautaire figurent sur deux listes distinctes mais présentées sur un même bulletin de vote.

Candidats aux élections municipales	Candidats aux élections communautaires
1	1
2	2
3	3
4	4
5	...
6	
7	
8	
...	

Les Conseillers Communautaires sont les membres du Conseil Municipal désignés «dans l'ordre du tableau» (Maire, 1^{er} Adjoint, 2^{ème} Adjoint...) et dans la limite du nombre de sièges attribué à la commune au sein du Conseil Communautaire.

Candidats aux élections municipales
1
2
3
4
5
6
7
8
...

1

réunion par trimestre minimum

+

chaque fois que le Président le juge utile

et/ou

à la demande du tiers au moins de ses membres

Séances publiques



Un Règlement Intérieur, adopté le 14 octobre 2020, précise l'organisation de l'organe délibérant ; le Projet d'Administration, entériné lors de la même séance, complète les dispositions du Règlement Intérieur.

Les réunions du Conseil Communautaire se déroulent à la MSAP des Carmes ; il arrive que ces réunions soient délocalisées sur l'une des communes membres.

Décide des grands projets

Règle les affaires courantes

Crée et supprime les emplois

Vote le budget

REPRÉSENTATIVITÉ DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

La loi de « Réforme des Collectivités Territoriales » a établi une nouvelle méthode de répartition des sièges appliquée au sein de Haut-Léon Communauté.

Toutes les communes sont représentées (avec au moins un siège).

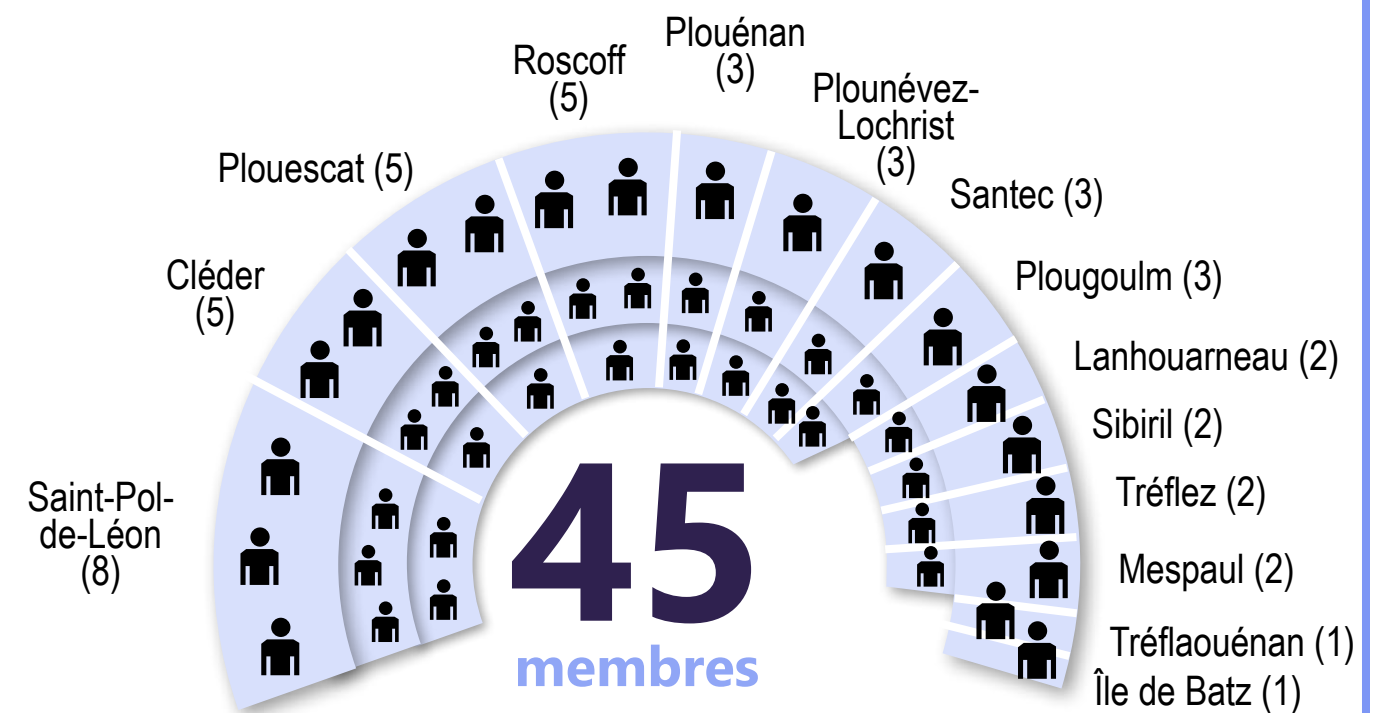
Aucune commune n'a la majorité des sièges.

La répartition des sièges tient compte :

- de la population de chaque commune ;
- du nombre de sièges fixé par la loi selon la strate démographique ;
- de l'accord local permettant de répartir les sièges librement à la majorité qualifiée (en l'absence d'accord local, la répartition est alors faite à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne).

Seules les communes disposant d'un seul siège peuvent avoir un Conseiller Communautaire suppléant.

RÉPARTITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE HAUT-LÉON COMMUNAUTÉ



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Bureau communautaire



Jacques ÉDERN
Président
Maire de Sibiril



Gildas BERNARD
1^{er} Vice-Président
Ressources Humaines
Maire de Plounévez-Lochrist



Stéphane CLOAREC
2^{ème} Vice-Président
Finances
Maire de Saint-Pol-de-Léon



Eric LE BOUR
3^{ème} Vice-Président
Développement économique
Maire de Plouescat



Gérard DANIÉLOU
4^{ème} Vice-Président
Stratégie et prospective
Maire de Cléder



Anne BESCOND
5^{ème} Vice-Présidente
Littoral et Biodiversité
Maire de Tréfléz



Bernard FLOCH
6^{ème} Vice-Président
Aménagement
du territoire
Maire de Mespaul



Odile THUBERT-MONTAGNE
7^{ème} Vice-Présidente
Tourisme
Maire de Roscoff



Aline CHEVAUCHER
8^{ème} Vice-Présidente
Services à la population
Maire de Plouénan



Bernard LE PORS
9^{ème} Vice-Président
Administration générale
Maire de Santec



Eric PENNEC
10^{ème} Vice-Président
Enfance, jeunesse,
parentalité
Maire de Lanhouarneau



Jacques PONTU
11^{ème} Vice-Président
Petite Enfance
Maire de Tréflaouénan



Patrick GUEN
12^{ème} Vice-Président
Déchets
Maire de Plougoulm



Guy CABIOCH
13^{ème} Vice-Président
Ingénierie publique
Maire de l'Île de Batz



Michel AUTRET
Roscoff



Carole AUTRET
Saint-Pol-de-Léon



Jean-Luc BONIS
Saint-Pol-de-Léon



Roger BOSSARD
Plounévez-Lochrist



Gilbert CHAPALAIN
Roscoff



Marc CONSTANTIN
Saint-Pol-de-Léon



Sophie CORNILY
Roscoff



Marie-Thérèse CUEFF
Plounévez-Lochrist



Anne DANIÉLOU
Saint-Pol-de-Léon



Charles DE KERMENGUY
Cléder



Stéphanie DUMONT
Sibiril



Jean-Noël ÉDERN
Cléder



Josée FALC'HUN
Lanhouarneau



Romuald GUENGANT
Mespaul



Marlène ILHEU
Cléder



André JÉZÉQUEL
Santec



Hervé JÉZÉQUEL
Saint-Pol-de-Léon



Yves JÉZÉQUEL
Plouescat



Corinne LE BIHAN
Saint-Pol-de-Léon



Véronique LE BOULCH
Plouénan



Christine LE STER
Plouescat



Laurence MÉAR
Plouescat



Danielle MICHEL
Santec



Eric MIOSSEC
Plougoulm



François MOAL
Saint-Pol-de-Léon



Jean-Luc MOISAN
Plouescat



Olivier MONCUS
Plouénan



Jean NÉZOU
Tréfléz



Nadine PLUCHON
Cléder



Marie-Hélène QUIEC
Plougoulm

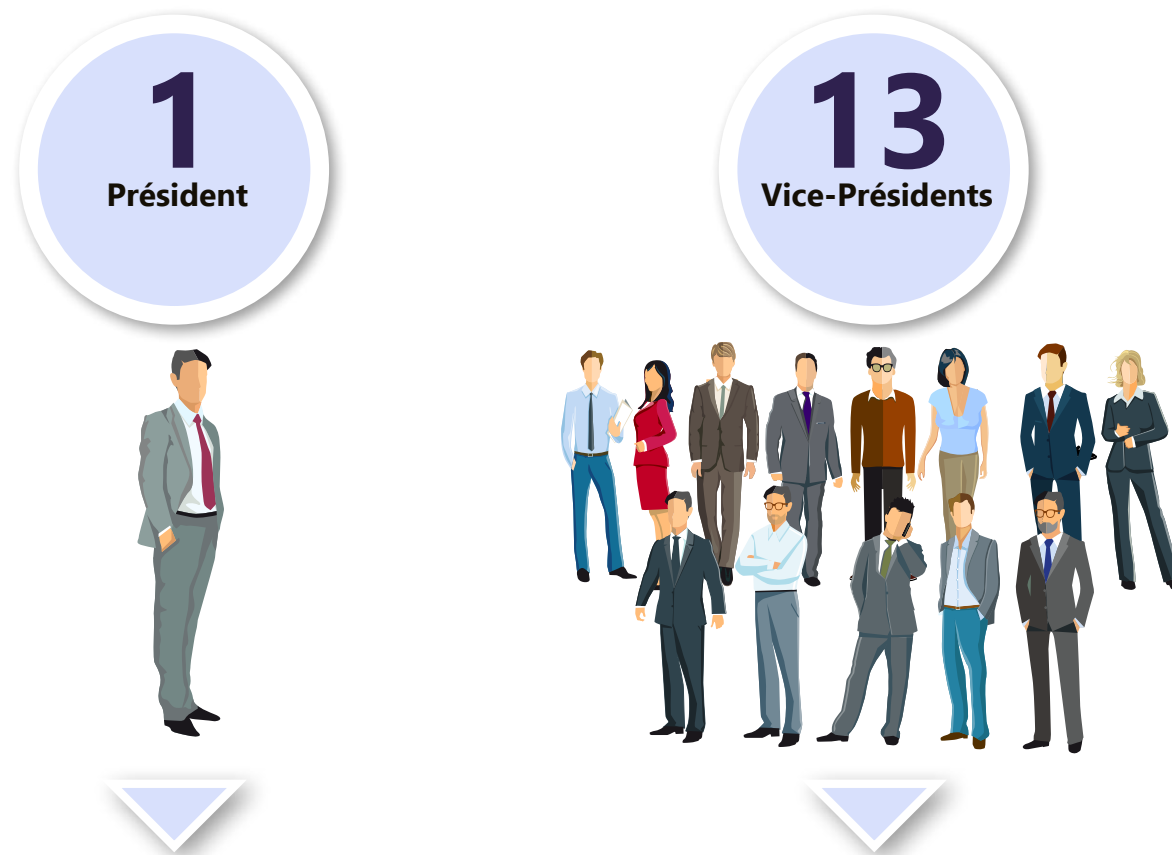


Jean-Jacques SÉVÈRE
Roscoff

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Le Conseil Communautaire élit parmi ses membres un Bureau Communautaire et lui délègue des pouvoirs permettant de délibérer pour certaines affaires courantes (hors Budget, Statuts et Délégations de Service Public).

Chaque commune est représentée au sein de cette instance.



LE PRÉSIDENT

Le Président est l'organe exécutif de la Communauté.

Ses attributions sont les suivantes :

- il fixe l'ordre du jour et préside les séances ;
- il prépare et exécute les délibérations du Conseil Communautaire et met en œuvre les décisions avec l'aide de ses services ;
- il est l'ordonnateur des dépenses et prescrit l'exécution des recettes ;
- il est seul chargé de l'administration mais il délègue, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux Vice-Présidents ;
- il donne délégation de signature au Directeur Général des Services, à la Directrice Générale Adjointe et aux responsables de services ;
- il dispose d'une délégation du Conseil Communautaire lui permettant de prendre des arrêtés pour certaines affaires courantes.

LES VICE-PRÉSIDENTS

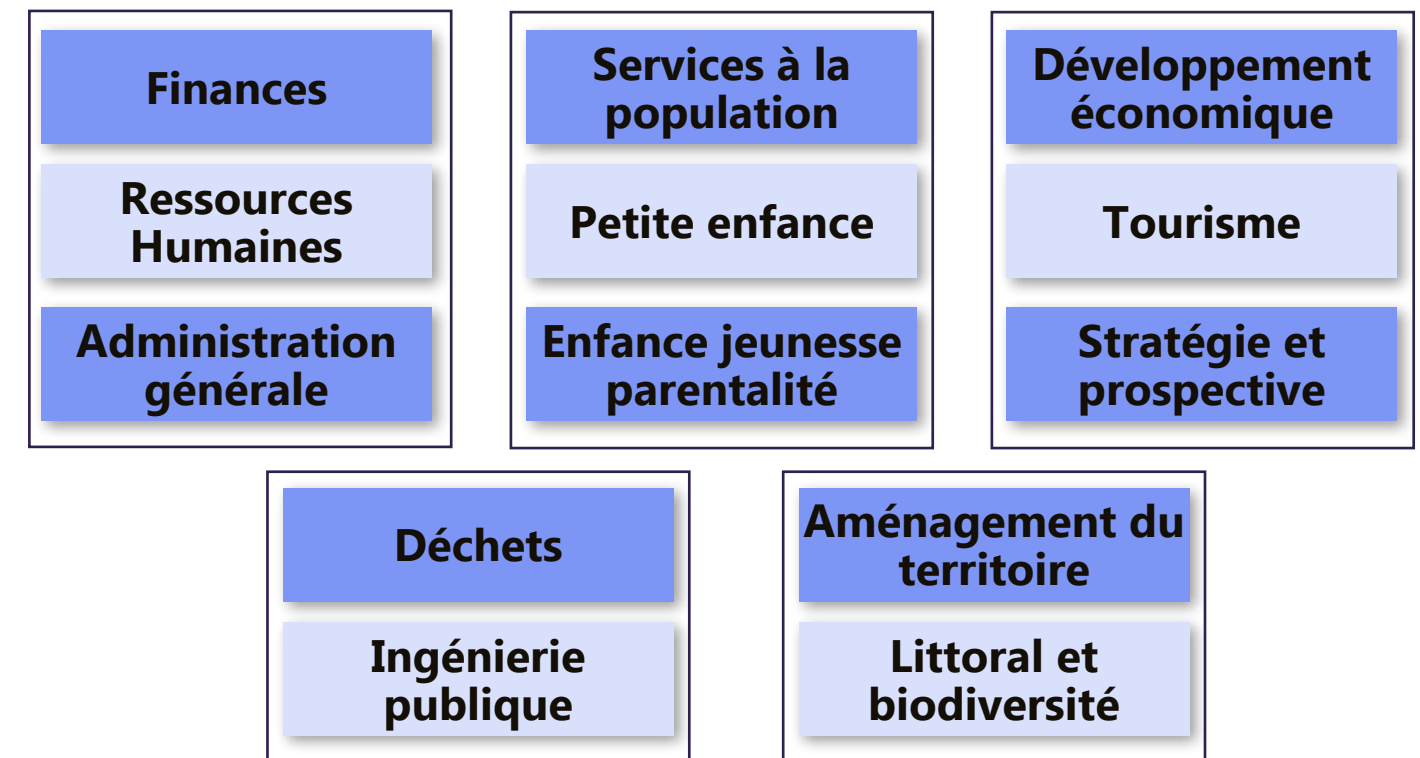
Le nombre de Vice-Présidents est fixé à 20% maximum du nombre des Conseillers Communautaires et il nécessite la majorité des 2/3 pour être un maximum de 30% du nombre de Conseillers Communautaires sans excéder 15 Vice-Présidents.

Chaque Vice-Président assure la présidence d'une des 13 Commissions Communautaires.

13 COMMISSIONS REGROUPÉES EN 5 PÔLES

Les Commissions sont composées de Conseillers Communautaires et Conseillers Municipaux notamment pour les communes ne disposant pas suffisamment de Conseillers Communautaires pour assurer sa représentativité au sein de ces instances.

Les 13 Commissions Communautaires sont réunies au sein de 5 Pôles comme suit :



Les communes disposent d'un représentant par Commission au sein de chaque Pôle à l'exception de Saint-Pol-de-Léon qui bénéficie d'un nombre supérieur de Conseillers Communautaires (CC) à celui des Pôles.

Les Vice-Présidents ne sont pas comptabilisés dans la représentativité des communes au sein des Commissions et des Pôles.

Chaque Conseiller Communautaire fait partie d'un Pôle au moins ; les communes peuvent désigner un Conseiller Municipal si leur nombre de Conseillers Communautaires ne permet pas d'assurer la représentativité de la commune dans chaque Pôle

La loi permet aux Maires de désigner un représentant de la commune pour remplacer le membre du Pôle empêché.

Les Pôles se réunissent dans les Maisons de Services Au Public (des Carmes et du Centre).

Commissions de travail

Les Commissions peuvent se réunir en dehors des Pôles en cas d'ordre du jour important dans une des Commissions.

La Présidence de Commission est assurée par chaque Vice-Président délégué.

Le rôle des Commissions est de faire des propositions sans pouvoir décisionnel.

Autres instances

Des groupes de travail, des comités de pilotage... peuvent être organisés en raison de la spécificité de certains dossiers.

13 COMMISSIONS REGROUPÉES EN 5 PÔLES

FINANCES

Vice-Président : Stéphane CLOAREC

RESSOURCES HUMAINES

Vice-Président : Gildas BERNARD

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Vice-Président : Bernard LE PORS

Membres du Pôle

- Cléder : Roger GUILLOU
- Ile de Batz : Eric GRALL
- Lanhouarneau : Cyril VOURCH
- Mespaul : Romuald GUENGANT
- Plouénan : Maël SAILLOUR
- Plouescat : Yves JEZEQUEL
- Plounévez-Lochrist : Jean-Luc PEDEN
- Plougoulm : Marie-Hélène QUIEC
- Roscoff : Michel AUTRET
- Saint-Pol-de-Léon : Stéphane CLOAREC
- Santec : Guy CADIOU
- Sibiril : Stéphanie DUMONT
- Tréflaouénan : Serge OLLIVIER
- Tréfléz : Aurélie BERVAS

SERVICES À LA POPULATION

Vice-Présidente : Aline CHEVAUCHER

PETITE ENFANCE

Vice-Président : Jacques PONTU

ENFANCE-JEUNESSE-PARENTALITÉ

Vice-Président : Eric PENNEC

Membres du Pôle

- Cléder : Marlène ILHEU
- Ile de Batz : Brigitte SIREDEY
- Lanhouarneau : Josée FALC'HUN
- Mespaul : Sylvia COURTES
- Plouénan : Véronique LE BOULCH
- Plouescat : Christine LE STER
- Plounévez-Lo. : Marie-Thérèse CUEFF
- Plougoulm : Virginie SOCHARD
- Roscoff : Sophie CORNILLY
- Saint-Pol-de-Léon : Corinne LE BIHAN et Jean-Luc BONIS
- Santec : Danielle MICHEL
- Sibiril : Eliane GUIVARCH
- Tréflaouénan : Julie GUILLERM
- Tréfléz : Sarah OULIVET

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Vice-Président : Eric LE BOUR

TOURISME

Vice-Présidente : Odile THUBERT-MONTAGNE

STRATÉGIE ET PROSPECTIVE

Vice-Président : Gérard DANIELOU

Membres du Pôle

- Cléder : Charles de KERMENGUY
- Ile de Batz : Alexia CREACH
- Lanhouarneau : Stéphane RIOU
- Mespaul : François ROSEC
- Plouénan : Jean-Michel SEVERE
- Plouescat : Jean-Luc MOISAN
- Plounévez-Lo.: Jean-Jacques RIOU
- Plougoulm : Eric MIOSSEC
- Roscoff : Gilbert CHAPALAIN
- Saint-Pol-de-Léon : Carole AUTRET et Marc CONSTANTIN
- Santec : Guy PRIGENT
- Sibiril : Michel BILLANT
- Tréflaouénan : Serge GUEGUEN
- Tréfléz : Jean NEZOU

DÉCHETS

Vice-Président : Patrick GUEN

INGÉNIERIE PUBLIQUE

Vice-Président : Guy CABIOCH

Membres du Pôle

- Cléder : Nadine PLUCHON
- Ile de Batz : René ROSE
- Lanhouarneau : Gilbert LE MEN
- Mespaul : Jean-Pierre GILET
- Plouénan : Jean-Paul CAER
- Plouescat : Laurence MEAR
- Plounévez-Lochrist : Jacques EDERN
- Plougoulm : Sébastien DELANOE
- Roscoff : Jean-Jacques SEVERE
- Saint-Pol-de-Léon : Anne DANIELOU
- Santec : André JEZEQUEL
- Sibiril : Christian L'AOT
- Tréflaouénan : Henri MONTAC
- Tréfléz : Benjamin GRIJOL

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Vice-Président : Bernard FLOCH

LITTORAL ET BIODIVERSITÉ

Vice-Présidente : Anne BESCOND

Membres du Pôle

- Cléder : Jean-Noël EDERN
- Ile de Batz : Jacky PRIGENT
- Lanhouarneau : Francis MOINE
- Mespaul : Thierry MOAL
- Plouénan : Olivier MONCUS
- Plouescat : François ROUE
- Plounévez-Lochrist : Roger BOSSARD
- Plougoulm : Alain CABIOCH
- Roscoff : Véronique CROGUENNEC
- Saint-Pol-de-Léon : Hervé JEZEQUEL et François MOAL
- Santec : Philippe PORHEL
- Sibiril : Xavier CORDIER
- Tréflaouénan : Marie-Catherine MUZELLEC
- Tréfléz : Bruno PATINEC

MOYENS
HUMAINS

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Il existe trois fonctions publiques en France :

Etat
Hospitalière
Territoriale

Les agents appartiennent à l'une des 8 filières

Ils sont répartis en 3 catégories A-B-C

Chacun dispose d'un grade parmi 145 grades

Le traitement de base est fixé selon l'échelon

LES AGENTS FONCTIONNAIRES

La Fonction Publique Territoriale a été créée en 1984 afin de donner un statut aux agents suite à la décentralisation des compétences vers les collectivités engagée par l'Etat en 1982 et 1983.

L'agent commence sa carrière comme STAGIAIRE pour une durée d'un an (qui peut être portée au maximum à 2 ans).

Il devient ensuite TITULAIRE dans une filière, une catégorie, un grade et un échelon.

La rémunération des fonctionnaires comprend principalement le traitement de base (par rapport à un échelon), le Régime Indemnitaire (primes), le Supplément Familial de Traitement (selon le nombre d'enfants).

LES AGENTS CONTRACTUELS

Certains agents de la Communauté sont en Contrat à Durée Indéterminée ou à Durée Déterminée ; ils n'ont pas le statut de fonctionnaire bien qu'ils soient des agents de droit public.

Certains relèvent d'un Service Public Industriel et Commercial et, à ce titre, disposent d'un contrat de droit privé relevant d'une convention collective. Les agents bénéficiant de Contrats Aidés relèvent aussi du droit privé.

INSTANCES DU PERSONNEL

Centre National de la Fonction Publique Territoriale

- structure nationale paritaire dirigée par un Conseil d'Administration et organisée en délégations (Antenne à Brest) ;
- affiliation obligatoire ;
- financement : 0,9 % de la masse salariale ;
- missions principales : formation des agents.

Centre de Gestion du Finistère

- structure départementale dirigée par un Conseil d'Administration d'élus locaux (siège à Quimper) ;
- affiliation obligatoire (- 350 fonctionnaires) ;
- financement : 1% de la masse salariale ;
- missions obligatoires :
 - organisation des concours, bourse emploi ;
 - secrétariat Commissions Paritaires, conseil de discipline, Comité Médical... ;
 - accompagnement des collectivités dans la gestion des carrières des agents...

Commission Administrative Paritaire (CAP)

- relève du Centre de Gestion pour les collectivités de - 350 agents ;
- compétente pour des événements importants qui concernent individuellement les agents ;
- saisie pour la révision de l'entretien professionnel, les sanctions disciplinaires, les refus de congés de formation syndicale...

Comité Technique (CT)

- composé paritairement, au sein de HLC, de représentants du personnel et d'élus communautaires ;
- saisi principalement sur l'organisation et le fonctionnement des services, les questions relatives aux effectifs et aux emplois...

Comité Hygiène-Sécurité Conditions Travail

- composé paritairement au sein de HLC ;
- saisi sur l'analyse des risques professionnels et des conditions de travail ;
- le CHSCT et CT fusionneront, en 2022, au sein d'une nouvelle instance : le Comité Social Territorial.

MUTUALISATION

La mutualisation se définit comme un partage et une mise en commun des services et des personnels ainsi que des moyens (biens, contrats...) afin d'optimiser l'organisation interne de la Communauté avec ses communes membres. Elle a pour objet d'éviter les doublons, d'améliorer la qualité et l'offre de services sur le territoire, de maintenir et de renforcer les compétences, la professionnalisation et la spécialisation des agents....

SCHÉMA DE MUTUALISATION

Afin d'assurer une meilleure organisation, un Schéma de Mutualisation est obligatoire depuis 2015.

Chaque année, lors du Débat d'Orientation Budgétaire, l'état d'avancement du Schéma fait l'objet d'un rapport au Conseil Communautaire par le Président.

PÉRIMÈTRE

Haut-Léon Communauté peut mutualiser avec :

- une seule de ses communes membres ;
- une partie de ses communes membres ;
- toutes ses communes membres.

MUTUALISATION D'AGENTS

Haut-Léon Communauté a créé des services communs pour les fonctions supports qui sont chargées de missions opérationnelles telles que les Ressources Humaines, les Finances, la Communication...

La Communauté assure en complément la gestion de services pour le compte des communes tels l'instruction des Autorisations du Droit du Sol, les Systèmes Informatisés, les Centres de Loisirs, les Marchés Publics, le Contrôle de Voirie...

Ils sont tous gérés par la Communauté en lien avec les communes.

Les modalités de mise en commun des services sont réglées par convention.

MISE A DISPOSITION D'AGENTS

Haut-Léon Communauté peut mettre à disposition des agents auprès des communes afin d'assurer des missions relevant de ces dernières.

PARTAGE DE BIENS

En dehors de tout transfert de compétences et afin de permettre une mise en commun de moyens, Haut-Léon Communauté peut se doter de biens qu'elle partage avec ses communes membres ou même en dehors des compétences communautaires.

Les modalités sont fixées dans le cadre d'un règlement de mise à disposition.

Il peut s'agir de biens nécessaires à l'exercice des compétences des communes : matériels, véhicules, mobiliers, chapiteaux, machines...

GROUPEMENTS DE COMMANDE

La Communauté en lien avec ses communes membres, dans le cadre de groupements de commande, mutualise les procédures de marchés publics afin de réaliser des économies d'échelle, assurer l'ensemble des démarches administratives, sécuriser juridiquement les actes...

MANDAT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE

La Communauté peut exercer des mandats de maîtrise d'ouvrage publique.

Ainsi, dans le respect des règles de publicité et de mise en concurrence, une commune peut confier à son EPCI le soin de réaliser en son nom, pour son compte et à la charge exclusive de la commune, des missions de maîtrise d'ouvrage publique relative à une opération relevant d'une compétence communale.

L'EPCI doit y être dûment habilité dans ses statuts.

FINANCES

FINANCES

La séparation de l'ordonnateur (Président de la Communauté) et du Comptable (agent de la Direction Générale des Finances Publiques) est la base de la comptabilité publique.

Ainsi, concernant les recettes, celui qui ordonne (Président) n'encaisse pas et celui qui encaisse (Comptable) n'ordonne pas et, concernant les dépenses, celui qui ordonne (Président) ne paie pas et celui qui paie (Comptable) n'ordonne pas.

LE BUDGET

Le Budget traduit en termes financiers, d'une part, les compétences et missions exercées par la Communauté et, d'autre part, les choix politiques des différentes instances communautaires.

Le vote du Budget relève de l'assemblée délibérante.

La Communauté doit adopter son Budget Primitif avant le 15 avril de l'exercice.

LES PRINCIPES BUDGÉTAIRES

Quatre grands principes régissent l'élaboration budgétaire :

- **l'Annualité** : le budget est établi pour une année civile du 1^{er} janvier au 31 décembre ;
- la **Spécialité** : les crédits sont consommés dans la limite des montants ouverts et selon leur affectation ;
- **l'Unité** : le Budget figure dans un document unique quand bien même il connaît de nombreux aménagements notamment des Budgets Annexes ;
- **l'Universalité** : le Budget comprend toutes les dépenses et les recettes.

BUDGET

Le Budget se compose de deux sections (Investissement et Fonctionnement) pour lesquelles on retrouve toutes les Dépenses et Recettes par Chapitre puis par Article.

Le Budget est voté pour une année.

Le Budget Primitif doit être voté avant le 15 avril de l'année.

Le Compte Administratif, bilan de l'année écoulée, doit être adopté avant le 30 juin de l'année n+1.

Les Décisions Modificatives permettent d'adapter le Budget aux aléas budgétaires.

1 BUDGET PRINCIPAL

- Administration Générale

8 BUDGETS ANNEXES

- **Environnement** (Déchets et Espaces Naturels)
- **Développement du Territoire** (Développement Economique, Maison des Services et Piscine)
- **Services au public** (Ecole Musique-Danse, Petite Enfance et Cuisine, Enfance-Jeunesse-Parentalité)
- **SPANC**
- **Zones d'Activités**
- **Tourisme**
- **Aménagement du territoire** (Habitat, Aire d'Accueil Gens du Voyage, Autorisations Droit du Sol, Planification, Voirie)
- **Jardin Georges Delaselle**

FISCALITÉ

Jusqu'en 2010, la plupart des Communautés percevait uniquement en recette fiscale la Taxe Professionnelle ; la Réforme de la Fiscalité a alors conduit à la suppression de cette Taxe Professionnelle et son remplacement par de nouvelles taxes.

Le produit issu de cette nouvelle fiscalité (Entreprises et Ménages), amène la Communauté à reverser le trop perçu de ses recettes à l'Etat (FNGIR ci-dessous). Une nouvelle réforme de la Fiscalité est en cours.

LES RESSOURCES « ENTREPRISES »

- Contribution Economique Territoriale (CET) composée de :
 - Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) ;
 - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), dont le taux est fixé au niveau national ;
- Impôt Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER) auprès d'entreprises des secteurs de l'énergie, du transport ferroviaire et des télécommunications ;
- Taxe sur les Surfaces COMmerciales (TASCOM).

LES RESSOURCES « MÉNAGES »

La Communauté perçoit auprès des ménages :

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) ;
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) ;
- Taxe d'Habitation (compensée dorénavant par l'Etat par une part de TVA) ;
- Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères ;
- Taxe Additionnelle Foncières sur les Propriétés Non Bâties (TAFPNB) dont le taux ne relève pas de la Communauté.

MÉCANISMES DE COMPENSATION

Des mécanismes de compensation ont été mis en place pour compenser les effets de la suppression de la Taxe Professionnelle qui assurent à chaque Communauté la préservation de ses ressources de 2010.

Ceci amène Haut-Léon Communauté à reverser, chaque année, au Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR), un montant annuel de 3.704.977€ qui alimente les autres territoires nationaux.

TAXE GEMAPI

Le législateur a confié aux Communautés la compétence GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques Prévention des Inondations et submersions marines) ; l'exercice de cette mission est financé par une taxe payée par les entreprises et les ménages.

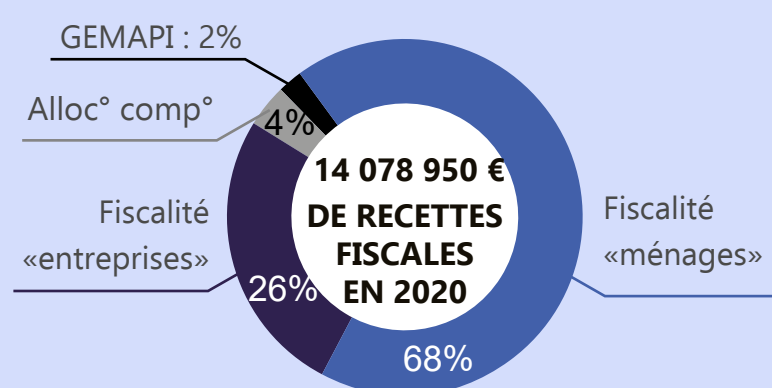
FONDS DE PÉRÉQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC)

Le FPIC a été mis en place en 2012.

Le FPIC consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées financièrement.

ATTRIBUTION DE COMPENSATION

Cette attribution de compensation correspond au Produit de la Taxe Professionnelle que percevait la commune avant le passage en Taxe Professionnelle Unique déduit des montants de charges transférées à Haut-Léon Communauté.



COMPÉTENCES

Haut-Léon
Communauté dispose
de statuts qui fixent
son domaine de
compétences et
d'actions.

La Communauté
assure des
compétences
statutaires,
RIEN que ses
compétences
mais TOUTES ses
compétences

LES PRINCIPES STATUTAIRES

LE PRINCIPE DE SPÉCIALITÉ

•Fonctionnelle

Haut-Léon Communauté ne peut exercer que les compétences qui lui ont été transférées par la loi ou par ses communes membres et, de ce fait, figurent dans ses statuts ;

•Territoriale

Haut-Léon ne peut intervenir qu'à l'intérieur de son périmètre territoriale sauf dérogation à titre accessoire ;

•la Communauté ne peut donc intervenir, ni opérationnellement, ni financièrement, dans le champ de compétences que les communes ont conservé.

LE PRINCIPE D'EXCLUSIVITÉ

Le transfert d'une compétence des communes à Haut-Léon Communauté entraîne le dessaisissement immédiat et total de celles-ci pour ladite compétence afin d'éviter les chevauchements de compétences et les financements croisés.

L'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Certaines compétences sont subordonnées à la reconnaissance et à la définition de leur intérêt communautaire qui relève exclusivement du Conseil Communautaire (majorité des 2/3 de ses membres).

LE TRANSFERT DE COMPÉTENCES

Le transfert de
compétence entraîne
une mise à disposition
gratuite des biens,
équipements et
services nécessaires
à l'exercice de
la compétence
transférée.

Le transfert de
compétence peut
aussi entraîner le
transfert du personnel
concerné.

LA MAJORITÉ QUALIFIÉE

Les Conseils Municipaux des communes membres sont consultés pour le transfert d'une nouvelle compétence ; le transfert est alors entériné dans le cas où la majorité qualifiée s'est exprimée, à savoir :

2/3 au moins des
Conseils
Municipaux

représentant plus de

50% de la
population

OU

50% au moins des
Conseils
Municipaux

représentant plus de

2/3 de la
population

LA COMMISSION D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES TRANSFÉRÉES (CLETCT)

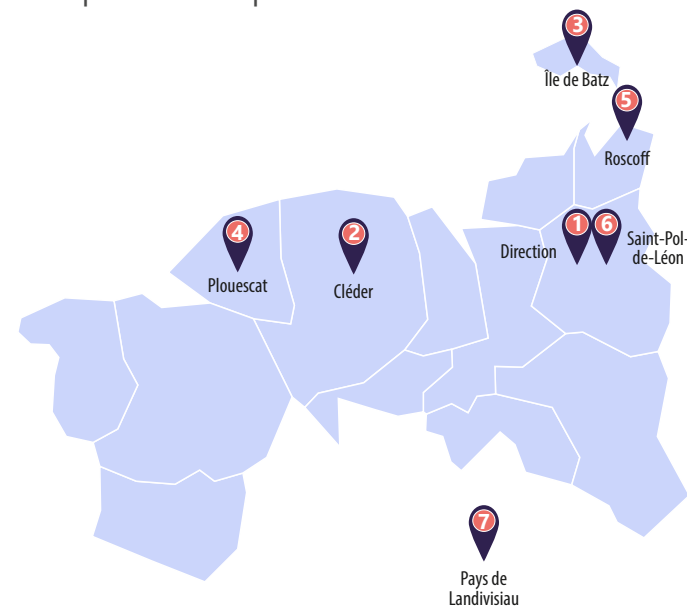
La CLETCT, composée d'élus désignés par les communes, est chargée d'élaborer un rapport soumis aux Conseils Municipaux sur le coût des transferts de charges des communes vers la Communauté à l'issue du transfert de compétence. Le coût net des charges transférées à la Communauté est pris en compte pour un juste calcul de la Dotation de Compensation versée par Haut-Léon Communauté aux Communes ou perçue auprès de ces dernières.



TOURISME

**Gestion de 6 Bureaux d'Accueil et d'Information Touristiques**

- accueil de 200 000 visiteurs chaque année ;
- information : jusqu'à 530 demandes par jour en pleine saison estivale ;
- organisation de pots d'accueil des vacanciers durant la saison ;
- vente des produits et de billetterie en direct ou pour le compte de tiers.

**Valorisation de l'offre touristique locale**

- 800 partenariats avec les hébergeurs, restaurateurs et équipements de loisirs pour informer sur les disponibilités ;
- conseils dans les démarches de classification des hébergements ;
- commercialisation de l'offre touristique : lien entre les vacanciers et les hébergeurs.

Communication

- édition de l'estivant, journal des animations, concerts, sorties et expositions ;
- plusieurs éditions papier pour assurer la promotion du territoire ;
- relais des informations, actualités et animations sur le site internet, le blog, les réseaux sociaux et aux partenaires.

Animations patrimoine

- visites guidées gratuites assurées par une quarantaine de bénévoles ;
- accueil touristique individuel et gratuit proposé aux visiteurs par les Breiz'ters.

CONTACTS

1 DIRECTION TOURISME

Gilles LE MAREC
Espace France services
29 Rue des Carmes - Saint-Pol-de-Léon
02.98.29.09.09
dir.developpement@hlc.bzh

1 CHEF DE SERVICE TOURISME

En cours de recrutement
Espace France services
29 Rue des Carmes - Saint-Pol-de-Léon
02.98.29.09.09
chef.de.service@otil.fr

2 ACCUEIL TOURISTIQUE DE CLÉDER

Prisca MELLOUET
1, rue de Plouescat - Cléder
02.98.69.43.01
info-cleder@roscoff-tourisme.com

3 ACCUEIL TOURISTIQUE DE L'ÎLE DE BATZ

Valérie GUEGUEN
Débarcadère - Île de Batz - 02.98.61.75.70
info-iledebatz@roscoff-tourisme.com

4 ACCUEIL TOURISTIQUE DE PLOUESCAT

Murielle JOLY
5, rue des Halles - Plouescat - 02.98.69.62.18
info-plouescat@roscoff-tourisme.com

5 ACCUEIL TOURISTIQUE DE ROSCOFF

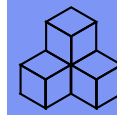
Florence SEITE
Quai d'Auxerre - Roscoff - 02.98.61.12.13
info-roscoff@roscoff-tourisme.com

6 ACCUEIL TOURISTIQUE DE SAINT-POL-DE-LÉON

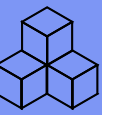
Lucie GADEBOIS
Place de l'Evêché - Saint-Pol-de-Léon - 02.98.69.05.69
info-saintpoldeleon@roscoff-tourisme.com

7 ACCUEIL TOURISTIQUE DU PAYS DE LANDIVISIAU

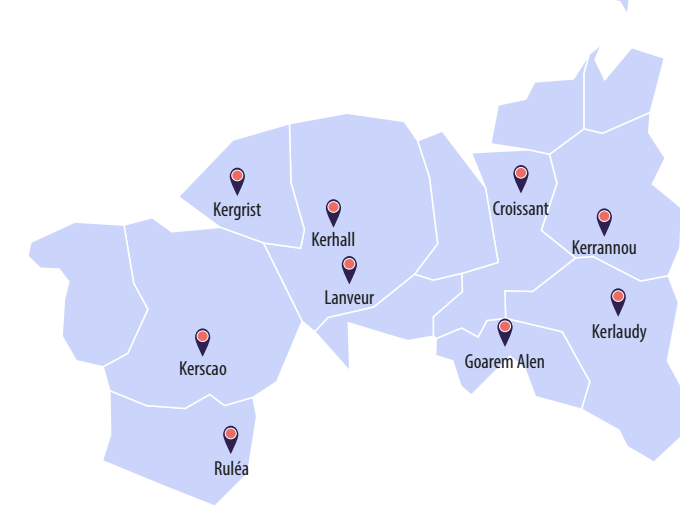
Brigitte LE BOT
53 rue du Calvaire - Guimiliau - 02.98.68.33.33
info-paysdelandivisiau@roscoff-tourisme.com



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

**Information, accueil et accompagnement des porteurs de projets.****Gestion de 9 Zones d'Activités Economiques**

- entretien des espaces verts ;
- réhabilitation des voiries ;
- tarification des terrains ;
- extension et création de zones ;
- harmonisation de la signalétique (charte) ;
- renforcement de leur attractivité...

**Commerces**

32 bénéficiaires de l'aide financière dans le cadre de pass commerce depuis 2017 pour 82.691 €.

Agriculture

- 19 jeunes agriculteurs aidés depuis 2017 soit 51 000€ ;
- partenariat avec la de la Chambre d'Agriculture pour participer à l'attractivité des métiers de la filière agricole (job dating à la MSAP...).

Gestion de 7 immobiliers d'entreprises**Prêts d'honneur en partenariat avec Initiative Pays de Morlaix**

30 porteurs de projets aidés depuis 2017 pour 400 160 €.

CONTACTS

1 DIRECTION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Gilles LE MAREC
Espace France services
29 Rue des Carmes - Saint-Pol-de-Léon
02.98.29.09.09
dir.developpement@hlc.bzh

1 ASSISTANTE DE DIRECTION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Isabelle SIOHAN
Espace France services
29 Rue des Carmes - Saint-Pol-de-Léon
02.98.29.09.09
developpement.eco@hlc.bzh

1 COORDINATION DU NAUTISME

Espace France services
29, rue des Carmes - Saint-Pol-de-Léon
02.98.69.10.44
coordination.nautisme@hlc.bzh





STRATÉGIE ET PROSPECTIVE

**Ingénierie territoriale**

- contractualisation et suivi des subventions ;
- veille des dispositifs de financement et d'appel à projets ;
- conseils et accompagnement des communes dans les dispositifs de contractualisation ;
- contractualisation avec le Conseil Départemental du Finistère dans le cadre des «Accords de Territoires Solidaires» ;
- contractualisation avec le Conseil Régional de Bretagne dans le cadre de la «Cohésion des Territoires» ;
- coordination des relations avec l'Etat et ses dispositifs de financement ;
- convention de «Cohésion Sociale» avec la Caisse d'Allocations Familiales, le Conseil Départemental du Finistère et la Mutualité Sociale Agricole...

Etudes, réflexions, analyses

- préalablement aux transferts de compétences ;
- dans le cadre de l'exercice de compétences transférées ou confiées par le législateur ;
- au titre des orientations de la Charte de Territoire.

Accompagnement du Projet de Territoire

- suivi du projet de territoire qui détermine les orientations que se fixe la collectivité sur son projet de mandature 2020/2026 ;
- organisation de forum participant à la co-construction des futurs axes stratégiques du projet de territoire ;
- outils de suivi et d'évaluation : chaque objectif comporte un ensemble d'actions dans un PPI afin d'en assurer la maîtrise budgétaire. Des indicateurs d'évaluation sont affiliés à chaque action.

Equipe projets

- coordination des projets transversaux ;
- impulsion d'animations fédératrices ;
- formation en interne au mode projet ;
- accompagnement des services dans une démarche méthodologique.

Petites Villes de Demain

Haut-Léon Communauté et la Ville de Saint-Pol-de-Léon ont été reconnues au titre du dispositif «Petite ville de demain».

CONTACTS

1 DIRECTION STRATÉGIE ET PROSPECTIVE

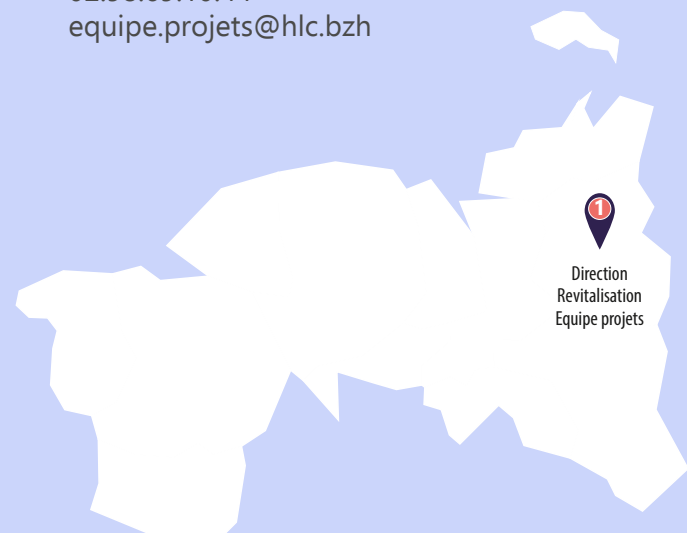
Amélie BRANELLEC
Espace France services
29 Rue des Carmes - Saint-Pol-de-Léon
02.98.69.10.44
dir.ingenierie.territoriale@hlc.bzh

1 CHARGÉ DE PROJET REVITALISATION

En cours de recrutement
Espace France services
29 Rue des Carmes - Saint-Pol-de-Léon
02.98.69.10.44
revitalisation@hlc.bzh

1 ÉQUIPE PROJETS

Amélie BRANELLEC et Isabelle CARRÉ
Espace France services
29 Rue des Carmes - Saint-Pol-de-Léon
02.98.69.10.44
equipe.projets@hlc.bzh



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

**Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)**

élaboration d'un PLUi en lieu et place des Plans Locaux d'Urbanisme communaux et Cartes Communales.

Suivi des évolutions des documents d'urbanisme communaux

Instruction des Autorisations du Droit du Sol
instruction pour le compte des communes des Permis de Construire, d'Aménager et de Démolir, Certificats d'Urbanisme, Déclarations Préalables.

Politique foncière

- instruction des Déclarations d'Intention d'Aliéner ;
- gestion des réserves foncières ;
- actions en faveur de la maîtrise foncière ;
- partenariats avec l'Etablissement Public Foncier Régional et la SAFER.

Élaboration d'un schéma vélo communautaire**Habitat**

- conseils pour l'amélioration de l'habitat et information sur la rénovation énergétique ;
- actions contre l'habitat indigne ;
- accompagnement dans les dossiers de demande de subventions (ANAH...) ;
- animations sur les questions liées à l'habitat (forum, formations...).

Aire d'accueil des gens du voyage

- gestion de l'aire d'accueil de Kerrannou à Saint-Pol-de-Léon ;
- accompagnement des communes lors d'installations temporaires ;
- mise en œuvre des orientations du Schéma Départemental des Gens du Voyage.

Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

élaboration du PCAET communautaire.

CONTACTS

1 DIRECTION AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Anne KERBOURC'H
Espace France services
29 Rue des Carmes - Saint-Pol-de-Léon
02.98.69.10.44
dir.amenagement@hlc.bzh

4 AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Gestionnaire
ZA de Kerannou
Saint-Pol-de-Léon
06.42.82.82.87 - gdv@hlc.bzh

2 AUTORISATIONS DU DROIT DU SOL (ADS)

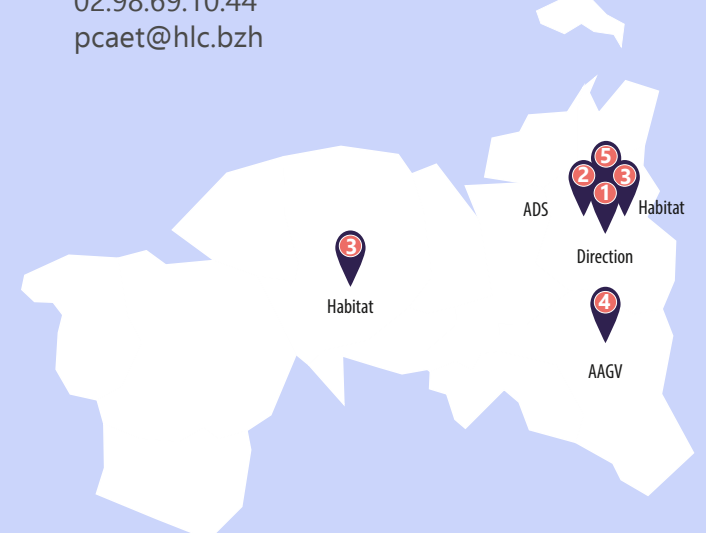
Espace France services
29 Rue des Carmes - Saint-Pol-de-Léon
Accueil sur rendez-vous
02.98.69.10.44
ads@hlc.bzh

5 PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

Morgane FLOCH
Espace France services
29 Rue des Carmes - Saint-Pol-de-Léon
02.98.69.10.44
pcaet@hlc.bzh

3 HABITAT

Anne-Marie TEYSSIER
Espace France services
29 Rue des Carmes - Saint-Pol-de-Léon
Accueil sur rendez-vous
02.98.29.33.04
habitat@hlc.bzh

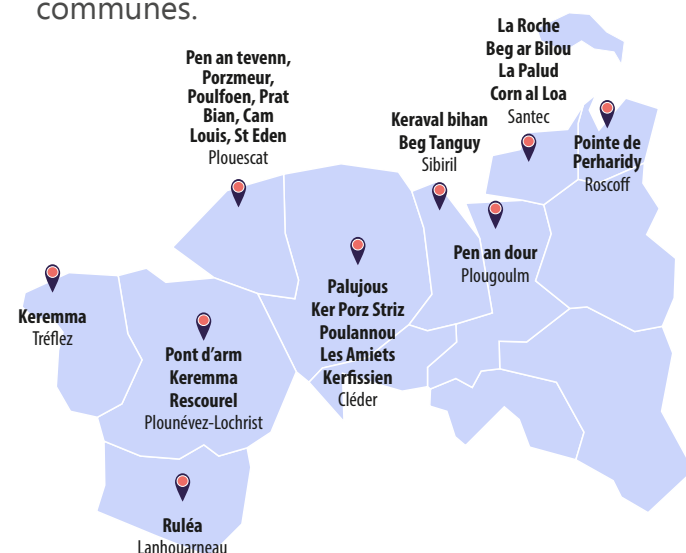




LITTORAL ET BIODIVERSITÉ

Gestion des Espaces Naturels

- gestion et entretien des 330 hectares d'espaces naturels du Conservatoire du Littoral, du Conseil Départemental et des communes.

**GEMAPI**

- financement de la Gestion des Milieux Aquatiques des Bassins Versants Horn, Kérallé, Guillec, Penzé et La Flèche avec le Syndicat Mixte de l'Horn ;
- gestion des risques côtiers et endiguements et observatoire du trait de côte.

Sites Natura 2000

- gestionnaire du site de la Baie de Goulven ;
- co-animateur du site de la Baie de Morlaix ;
- labellisation Ramsar.

Gestion de la Maison des Dunes

- gestion du site de Keremma à Tréfléz avec 7.500 visiteurs par an ;
- muséographie interactive, espace détente, sentier d'interprétation, animations nature...

Gestion du Jardin Georges Delasselle

- mise en œuvre du plan de gestion du jardin de l'Île de Batz et de sa collection botanique de 1.600 espèces ;
- accueil de 50 000 visiteurs par an...

Entretien, balisage et sécurisation des sentiers de randonnées et petit patrimoine bâti

- 140 km de sentiers de randonnée ;
- 74 sites de petit patrimoine bâti.

Gestion et surveillance de la qualité des eaux de baignade sur 22 plages

- analyse des eaux de baignade pendant la saison estivale (350 analyses) ;
- accompagnement des communes ;
- information et communication.

Dispositif «Vacances propres»

collecte de 60 points «Gestes Propres».

CONTACTS

1 DIRECTION ESPACES NATURELS

Nicolas DAVIAU
Keremma - Tréfléz
02.98.61.69.69
espaces.naturels@hlc.bzh

2 CHANTIERS ESPACES NATURELS

Stéphane CHAUMONT
Keremma - Tréfléz
02.98.61.69.69
chantier.ens@hlc.bzh

3 MAISON DES DUNES

Nicole CHAPALAIN
Keremma - Tréfléz
02.98.61.69.69
maisondesdunes@hlc.bzh

4 JARDIN GEORGES DELASELLE

Benjamin GOUES
Penn Batz - Île de Batz
02.98.61.75.65
jardin.delaselle@hlc.bzh



SERVICES À LA POPULATION

Maison de Services au Public (MSAP) labellisée France services

- une MSAP - 2 sites à Saint Pol de Léon et Cléder ;
- accueil, information, orientation, accompagnement individualisé aux démarches administratives ;
- mise en relation avec les structures permanentes et assurant des permanences ;
- aide à l'utilisation des services et des outils numériques.

Inclusion numérique

- accompagnement du public dans leurs usages quotidiens du numérique ;
- organisation d'ateliers de sensibilisation et d'initiation au numérique.

Piscine

- plus de 80 000 entrées (accueil du grand public, activités aquatiques, natation scolaire, activités...) ;
- organisation et prise en charge du transport collectif des écoles maternelles et primaires dans le cadre de l'apprentissage de la natation sur le temps scolaire.

Musique et Danse

- une École - 2 sites à Saint Pol de Léon et Cléder ;
- cours hebdomadaires individuels et collectifs auprès de plus de 330 élèves ;
- interventions scolaires (une dizaine d'établissements par an) et auprès des structures de la Petite Enfance ;
- programmation et organisation de spectacles scolaires en partenariat notamment avec les Jeunesses Musicales de France auprès de près de 2.500 élèves.

CONTACTS

1 DIRECTION FRANCE SERVICES

Amélie BRANELLEC
Espace France services
29 Rue des Carmes - Saint-Pol-de-Léon
02.98.69.10.44
dir.ingenierie.territoriale@hlc.bzh

1 France services
29, rue des Carmes - Saint-Pol-de-Léon
02.98.69.10.44
france.services@hlc.bzh

2 France services
1, rue de Plouescat - Cléder
02.98.69.44.54
france.services@hlc.bzh

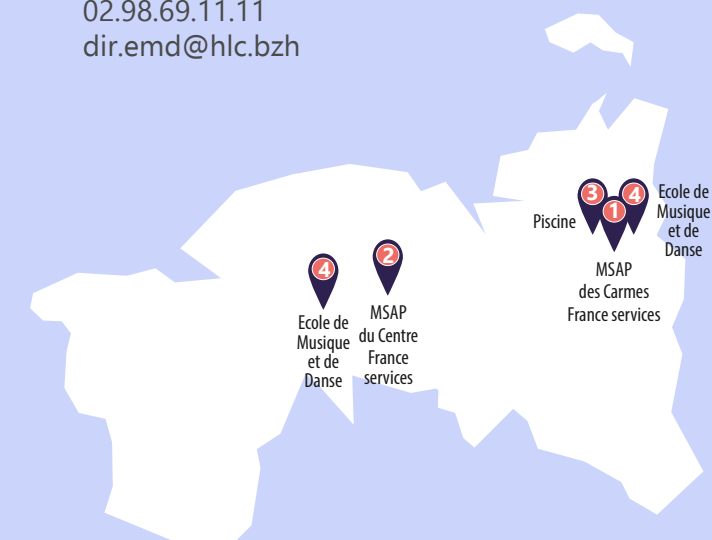
1 Conseil numérique France services
Espace France services
29, rue des Carmes - Saint-Pol-de-Léon
2 1, rue de Plouescat - Cléder
02.98.69.10.44 - 02.98.69.44.54
conseiller.numerique@hlc.bzh

3 DIRECTION PISCINE

Philippe LEBRUN
33, rue des Carmes - Saint-Pol-de-Léon
02.98.29.12.77
piscine@hlc.bzh

4 DIRECTION ECOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE

Matthieu SIMON
Rue Pen al Liorzou - Saint-Pol-de-Léon
02.98.69.11.11
dir.emd@hlc.bzh



PETITE ENFANCE

Crèches-Halte-Garderies

- accueil d'enfants de 10 semaines à 4 ans ;
- gestion de 3 crèches halte-garderies (90 places) :
 - «Moutig» à Saint-Pol-de-Léon 48 places ;
 - «Doudous Magiques» à Plounévez-Lochrist - 18 places ;
 - «Ty Ar Vugale» à Cléder - 24 places.

Cuisine

- production des repas en régie pour les structures Petite Enfance ;
- 2 cuisines principales et 1 cuisine satellite ;
- approvisionnement local en circuits courts ;
- animations dans le cadre des activités de la Maison des Dunes.

Coordination Petite Enfance

- synergie et coordination des trois structures ;
- mise en place d'un Projet Educatif « Petite Enfance » ;
- organisation, adaptation et harmonisation de l'accueil de l'enfant et de sa famille sur les structures ;
- mise en place de projets communs ;
- plan de formation commun ;
- élaboration et mise en œuvre des protocoles d'urgence, de règles d'hygiène...



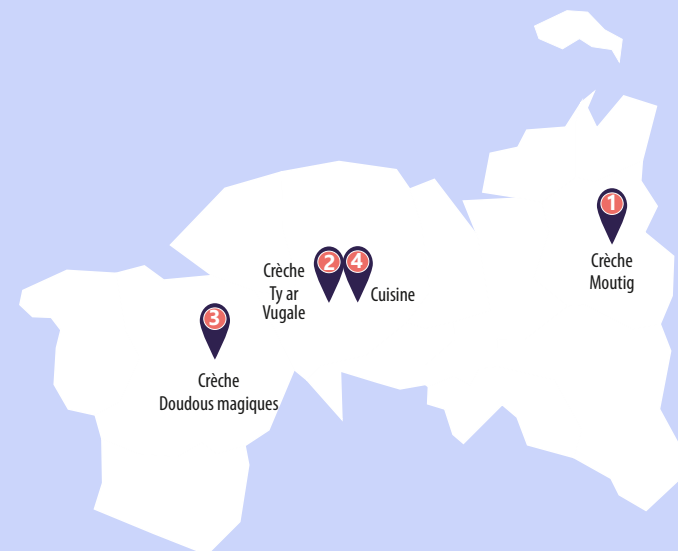
CONTACTS

1 DIRECTION MAISON DE L'ENFANCE «MOUTIG»
 Marielka VEROT
 Coordination Petite Enfance
 Rue du Collège - Saint-Pol-de-Léon
 02.98.69.78.30
 coordination.petiteenfance@hlc.bzh
 moutig@hlc.bzh

2 DIRECTION MAISON DE L'ENFANCE «TY AR VUGALE»
 Laëtitia PERON
 Zone de Kerhall - Cléder
 02.98.24.35.75
 tyarvugale@hlc.bzh

3 DIRECTION MAISON DE L'ENFANCE «DOUDOUS MAGIQUES»
 Cathy SALAUN
 Bellevue - Plounévez-Lochrist
 02.22.37.12.60
 doudousmagiques@hlc.bzh

4 DIRECTION CUISINE
 Patrice APPERE
 Zone de Kerhall - Cléder
 02.22.37.11.83
 cuisine@hlc.bzh



ENFANCE, JEUNESSE, PARENTALITÉ

Coordination Enfance-Jeunesse-Parentalité

coordination des actions jeunesse et des animations.

Relais Petite Enfance

- information et accompagnement des familles et futurs parents (plus de 1.300 familles accueillies) ;
- lieu ressources des professionnel(le)s de la petite enfance (4.515 assistantes maternelles et gardes à domicile accueillies) ;
- animations autour de la Petite Enfance.

Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP)

- temps d'accueil (gratuit) ouvert aux enfants de la naissance à 6 ans, accompagnés d'un parent restant présent ;
- plus de 300 enfants et 280 adultes accueillis.

Centres de Loisirs

- gestion de 4 Centres de Loisirs mutualisés ;
- coordination ;
- mise en réseau des élus communaux.

CONTACTS

1 DIRECTION ENFANCE-JEUNESSE-PARENTALITÉ
 Mickaël CHALOUNI
 Espace France services
 1, rue de Plouescat - Cléder
 02.98.69.44.54
 dir.enfancejeunessefamille@hlc.bzh

2 MAISON DES FAMILLES
 En cours de recrutement
 Espace France services
 1, rue de Plouescat - Cléder
 02.98.69.44.54
 infos.familles@hlc.bzh

3 RELAIS PETITE ENFANCE
 Espace France services
 1, rue de Plouescat - Cléder
 Accueil sur rendez-vous
 02.98.69.23.13
 relais@hlc.bzh

CENTRES DE LOISIRS MUTUALISÉS

4 Saint-Pol de Léon
 Corinne COMBOT / Gaëtan YVEN
 rue Pen Al Liorzou - Saint-Pol-de-Léon
 02.98.29.08.39
 acm.saintpoldeleon@hlc.bzh

5 Plounévez-Lochrist
 Mireille MILIN
 Bellevue - Plounévez-Lochrist
 02.98.61.63.01
 acm.plounevez@hlc.bzh

6 Tréfléz
 Christine CLOAREC
 Bourg - Treflez
 02.98.61.66.46
 acm.treflez@hlc.bzh

7 Plougoulm
 Charlotte YANN
 Espace Hermine - Plougoulm
 02.98.29.90.75
 acm.plougoulm@hlc.bzh





INGÉNIERIE PUBLIQUE

**Contrôle de Voirie**

- ingénierie à disposition des communes ;
- contrôle de travaux de voirie pour la réalisation et la mise en œuvre des programmes pluriannuels de voirie des communes ;
- mission de maîtrise d'œuvre pour les projets de modernisation et d'aménagement de voirie ;
- mise à jour des tableaux de classement de voirie ;
- conseils aux communes.

Système Informatisé Géographique

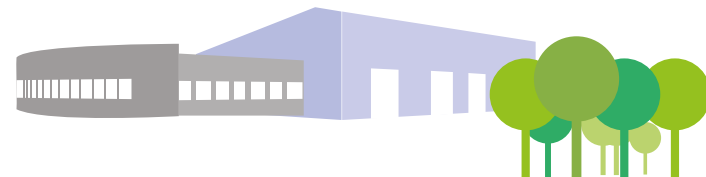
- gestion d'un SIG communautaire ;
- développement du SIG.

Service Public d'Assainissement Non Collectif

- contrôle de conception et de réalisation d'installations neuves ou réhabilitées ;
- contrôle périodique des ANC existants ;
- diagnostic.

Gestion du patrimoine immobilier

gestion, accessibilité, sécurité, qualité environnementale et sanitaire du patrimoine bâti et non bâti de la Communauté.



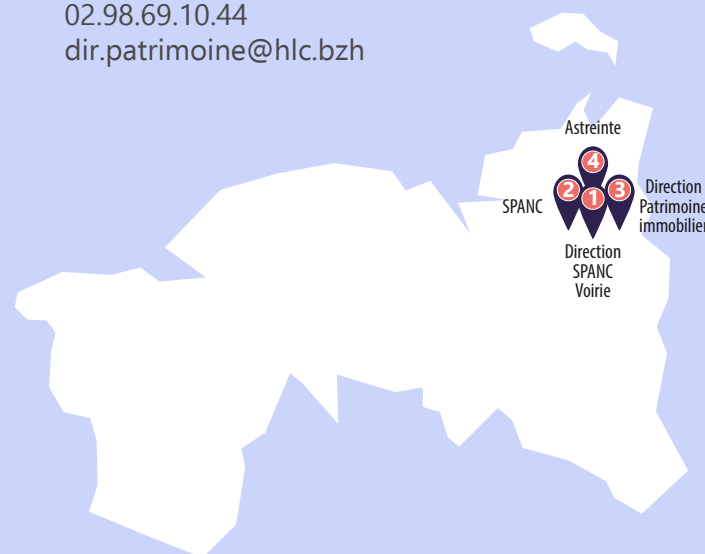
CONTACTS

1 DIRECTION SPANC ET VOIRIE
Sabrina GAYRIN
Espace France services
29, rue des Carmes - Saint-Pol-de-Léon
02.98.69.10.44
voirie@hlc.bzh

2 SPANC
Jacques-Olivier CADIOU
Espace France services
29, rue des Carmes - Saint-Pol-de-Léon
Accueil sur rendez-vous
02.98.69.10.44
spanc@hlc.bzh

3 DIRECTION GESTION DU PATRIMOINE IMMOBILIER
Katell GESLIN
Espace France services
29, rue des Carmes - Saint-Pol-de-Léon
02.98.69.10.44
dir.patrimoine@hlc.bzh

4 ASTREINTE PATRIMOINE IMMOBILIER
Espace France services
29, rue des Carmes - Saint-Pol-de-Léon
02.98.69.10.44
dir.patrimoine@hlc.bzh



DÉCHETS

**Collecte des ordures ménagères**

- 5 équipes chargées de la collecte pour 27 circuits et 8 631 tonnes de déchets collectés en 2020 ;
- déploiement de la collecte alternée en porte à porte.

Collecte des recyclables

- verre, Emballages, Papiers-Journaux-Magazines ;
- développement de bornes aériennes et bornes enterrées ;
- 3 650 tonnes de recyclables collectés en 2020 ;
- déploiement de la collecte alternée en porte à porte.

Transport et traitement des déchets

- transport des ordures ménagères vers le Spennot à Brest pour leur incinération ;
- transport des recyclables vers les sites de tri et valorisation.

Gestion de 4 déchetteries communautaires

- Ty Korn à Plougoum avec 6 119 tonnes de déchets collectés en 2019 ;
- Kergoal à Cléder avec 2 148 tonnes de déchets collectés en 2019 ;
- Ruléa à Lanhouarneau avec 198 tonnes de déchets collectés en 2019 ;
- Créach Vilin à l'Ile de Batz avec 575 tonnes de déchets collectés en 2019.

Valorisation des Déchets Verts

- 2 sites : Ty Korn à Plougoum et Kergoal à Cléder ;
- 8 600 tonnes de déchets verts collectés et valorisés en 2020.

Communication sur les déchets

- éditions (guide des déchets, mémo tri, calendrier de collecte...) ;
- site internet ;
- signalétique ;
- articles dans le journal communautaire et les bulletins municipaux, presse...

CONTACTS

1 DIRECTION GESTION DES DÉCHETS
Gwénaëlle GROUSSAC
Ty Korn - Plougoum
0.800.220.574 (appel gratuit)
dir.dechets@hlc.bzh

1 DIRECTION ADJOINTE GESTION DES DÉCHETS
Frédéric DE GREGORIO
Ty Korn - Plougoum
0.800.220.574 (appel gratuit)
dechets@hlc.bzh

1 AMBASSADEUR DÉCHETS
Patrick COCHARD
Ty Korn - Plougoum
0.800.220.574 (appel gratuit)
info.dechets@hlc.bzh

DÉCHETTERIES

2 Ty Korn - Plougoum
02.98.29.82.11

3 Kergoal - Cléder
02.98.19.54.67

4 Ruléa - Lanhouarneau
02.98.61.32.57

5 Créach Vilin - Ile de Batz
06.79.10.77.67



FINANCES

Commande publique et assurances

- consultations pour les achats > à 25.000€ HT ;
- prestation de service ;
- groupements de commandes ;
- gestion des sinistres relevant des assurances et dommages ouvrages.

Gestion des dépenses et recettes

veille à la bonne exécution des prévisions budgétaires enregistrées par l'assemblée délibérante.

Coordination régies

fonction de régisseur sur 3 régies communautaires pour un volume de recettes de plus de 750.000€.

Contrôle de gestion

- élaboration de tableaux financiers visant à la maîtrise des crédits et de tableaux de bord à vocation organisationnelle ;
- étude de calcul de coûts.

Perception de la Taxe de Séjour destinée au financement des actions dans le domaine touristique

CONTACTS

1 DIRECTION FINANCES

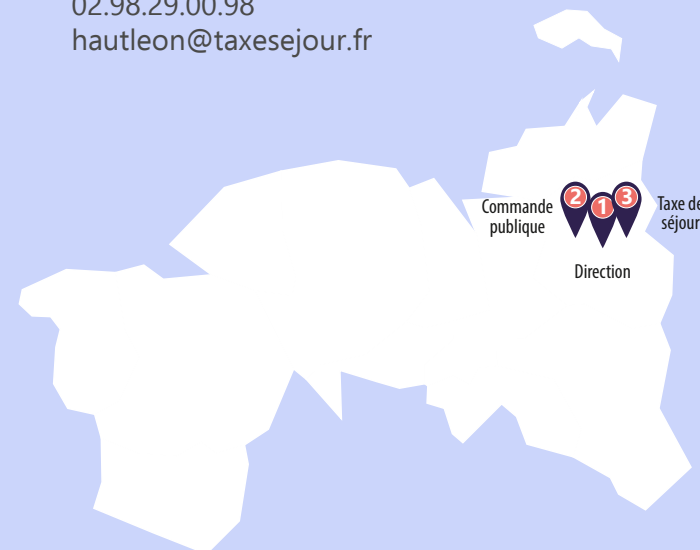
Delphine KERJEAN
Espace France services
29, rue des Carmes - Saint-Pol-de-Léon
02.98.69.10.44
dir.finances@hlc.bzh

2 COMMANDE PUBLIQUE

Stéphanie DOUGUET
Espace France services
29, rue des Carmes - Saint-Pol-de-Léon
02.98.69.10.44
marches@hlc.bzh

3 TAXE DE SÉJOUR

Anne-Marie TURPIN
Espace France services
29, rue des Carmes - Saint-Pol-de-Léon
02.98.29.00.98
hautleon@taxesejour.fr

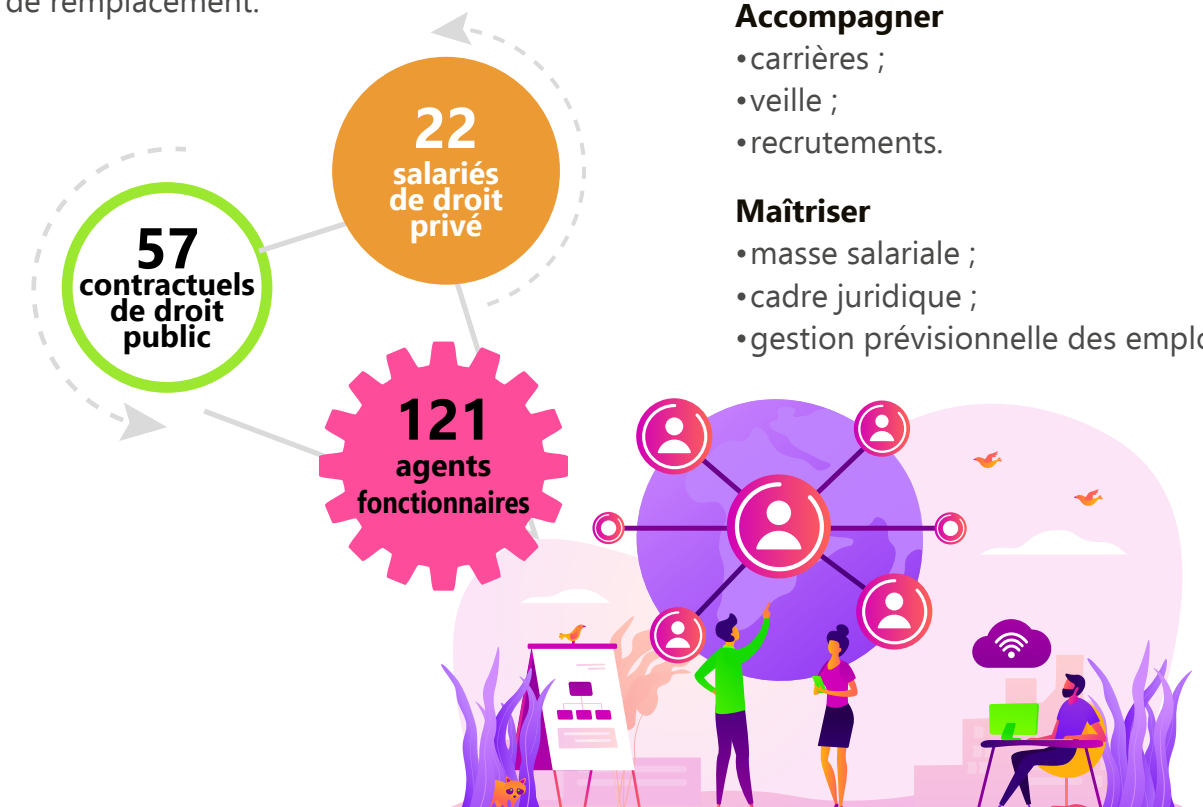


© J-mel

RESSOURCES HUMAINES

Gestion de 200 agents en moyenne sur emplois permanents

Les agents de la Fonction Publique Territoriale, les agents contractuels de droit public et de droit privé de Haut-Léon Communauté représentent un effectif de 200 agents communautaires répartis sur plus de 75 métiers et dans 18 directions, auxquels viennent s'ajouter ponctuellement des contractuels saisonniers ou de remplacement.

**Collaborer**

- dialogue social ;
- conditions de travail ;
- relations humaines.

Valoriser

- rémunération ;
- formation ;
- indicateurs.

Accompagner

- carrières ;
- veille ;
- recrutements.

Maîtriser

- masse salariale ;
- cadre juridique ;
- gestion prévisionnelle des emplois.

CONTACTS

1 DIRECTION RESSOURCES HUMAINES

Isabelle GUILLERM
Espace France services
29, rue des Carmes - Saint-Pol-de-Léon
02.98.69.10.44
drh@hlc.bzh

2 AGENT DE PREVENTION

Mélanie QUIOC
Espace France services
29, rue des Carmes - Saint-Pol-de-Léon
02.98.69.10.44
prevention@hlc.bzh



© Visual generation / studio KP

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Elaboration de supports de communication

- newsletter ;
- magazine communautaire ;
- sites internet et réseaux sociaux ;
- dépliants, affiches, flyers ;
- relations presse ;
- événementiel (salons, forum...).

Marketing Territorial

animation de la
marque de territoire
« Haut-Léon Communauté
Un bout de Bretagne intense ».

**Rapport d'Activités**

- rapport annuel retraçant l'activité de HLC ;
- adressé par le Président chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre ;
- communication obligatoire par le Maire au Conseil Municipal en séance publique durant laquelle les Conseillers Communautaires sont entendus ;
- rencontre du Président lors des Conseils Municipaux à la demande de ces derniers.

Système d'information et télécommunication

- gestion des systèmes informatisés et d'information (parc informatique, accès et sauvegardes de données...) ;
- gestion et suivi de la téléphonie ;
- gestion du parc des photocopieurs et des imprimantes.

Schéma de Mutualisation

- politique volontariste de HLC et ses communes membres pour la mutualisation des services
- divers services mutualisés avec toutes ou une partie des communes : Communication, Ressources Humaines, Finances, Marchés Publics, Contrôle de Voirie, Instruction des Autorisations du Droit du Sol, Centres de Loisirs, Gestion des Systèmes Informatisés....
- réflexions de mutualisation engagées dans le cadre de la Charte de Territoire 2020-2026 :
 - Développement de la Lecture Publique ;
 - Développement du Nautisme notamment la voile scolaire ;
 - Ingénierie Territoriale d'accompagnement et de conseils aux communes ;
 - développement de la gestion des «Systèmes informatisés et téléphonie»...

CONTACTS

1 DIRECTION COMMUNICATION
Isabelle CARRE
Espace France services
29, rue des Carmes - Saint-Pol-de-Léon
02.98.69.10.44
dir.communication@hlc.bzh

2 SYSTÈME INFORMATISÉ
Julien DELAGARDE
Espace France services
29, rue des Carmes - Saint-Pol-de-Léon
02.98.69.44.54
dir.sit@hlc.bzh

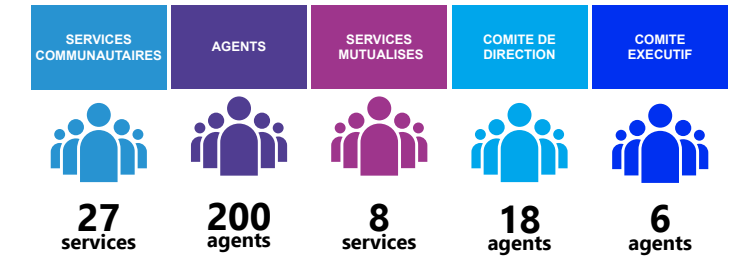
1 COORDINATION LECTURE PUBLIQUE
En cours de recrutement
Espace France services
29, rue des Carmes - Saint-Pol-de-Léon
02.98.69.10.44
coordination.mediatheque@hlc.bzh



DIRECTION GÉNÉRALE

Gestion des instances politiques**Politique communautaire**

- assistance et conseils des élus dans les différentes missions de service public ;
- mise en œuvre des orientations ;
- évaluation de la politique communautaire ;
- préparation et suivi des instances ;
- suivi de l'exécution des projets territoriaux ;
- gestion et optimisation des ressources financières et humaines ;
- sécurisation de la prise de décision et veille juridique.

Accompagnement, Coordination, Contrôle des services**Information des instances**

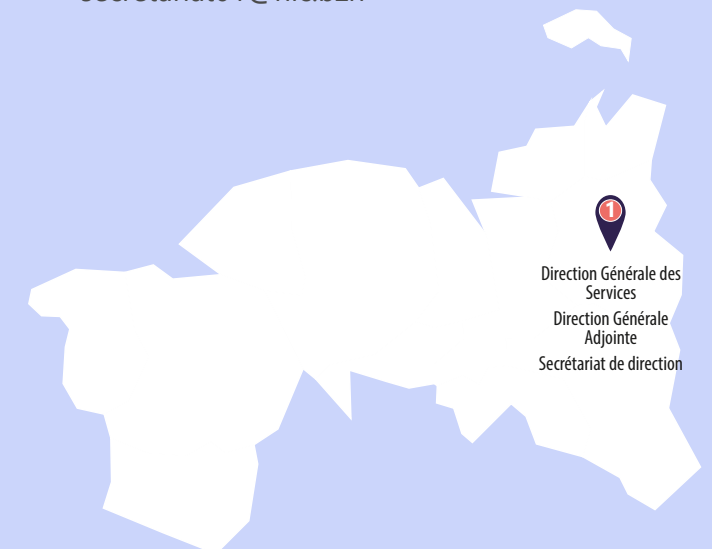
- information des Conseillers Municipaux des affaires communautaires ;
- réunion d'information des Directeurs Généraux des Services des communes membres ;
- organisation de la Conférence Annuelle des Conseillers Municipaux ;
- développement des outils collaboratifs ;
- information des instances représentatives du Personnel : Comité Technique et Comité Hygiène, Sécurité et Condition de Travail.

CONTACTS

1 DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES
Dominique AZOU
Espace France services
29, rue des Carmes - Saint-Pol-de-Léon
02.98.69.10.44
dgs@hlc.bzh

1 DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE
Véronique GUYONVARCH
Espace France services
29, rue des Carmes - Saint-Pol-de-Léon
02.98.69.10.44
dga@hlc.bzh

1 SECRÉTARIAT DE DIRECTION
Marine ARNAL
Espace France services
29, rue des Carmes - Saint-Pol-de-Léon
02.98.69.10.44
secretariat01@hlc.bzh





Haut-Léon Communauté

Un bout
de Bretagne
intense

Maison de Services Au Public - France services
29, rue des Carmes
29250 Saint-Pol-de-Léon
Tél. : 02 98 69 10 44
contact@hlc.bzh

 **SUIVEZ-NOUS !** 
www.hautleoncommunaute.bzh 
 et sur les réseaux sociaux 



...

